

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 04159 Numéro SIREN : 492 793 435 Nom ou dénomination : ATELIER CENTRAL DES STORES
--

Ce dépôt a été enregistré le 24/11/2022 sous le numéro de dépôt 32266



GROUPE EXTEND

au service de votre réussite

COMPTES ANNUELS

en euros

ATELIER CENTRAL DES STORES

Exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022

Bilan au 30/06/2022

RUE DE CANGE
94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

SIRET : 49279343500024

NAF : 4332B

Sommaire

Dossier - page de garde	1
Sommaire	2

BILAN

Bilan Actif	3
Bilan Passif	4

COMPTE DE RÉSULTAT

Compte de résultat	5
Compte de résultat (Suite)	6

DÉTAILS DE COMPTES

Bilan Actif Détaillé	7
Bilan Passif Détaillé	9
Compte de résultat Détaillé	11

ANNEXE

Règles et méthodes comptables I	15
Règles et méthodes comptables II	16
Etat des immobilisations	17
Etat des provisions et dépréciations	18
Etat des créances	19
Etat des dettes	20
Charges à payer	21
Produits à recevoir	22
Produits et charges constatés d'avance	23
Engagements financiers	24

GESTION

Soldes Intermédiaires de Gestion	25
Capacité d'autofinancement	26

LIASSE

Bilan

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/07/2021 au 30/06/2022			Au 30/06/2021
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	50 910	50 910		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	10 220	7 061	3 159	3 869
Autres immobilisations corporelles	33 911	28 484	5 426	11 210
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	6 115		6 115	7 362
ACTIF IMMOBILISÉ	101 155	86 454	14 701	22 440
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de production : - De biens - De services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	18 375		18 375	2 379
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	325 459		325 459	200 830
Autres	3 150		3 150	1 475
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	72 100		72 100	160 840
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	79 952		79 952	86 547
Charges constatées d'avance	2 403		2 403	1 256
ACTIF CIRCULANT	501 440		501 440	453 327
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	602 595	86 454	516 141	475 767

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/07/2021	Du 01/07/2020
	Au 30/06/2022	Au 30/06/2021
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé)	100 000	100 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
- Légale	10 000	10 000
Réserves : - Statutaires ou contractuelles		
- Réglementées		
- Autres		
Report à nouveau	-12 930	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	47 231	-12 930
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	144 301	97 070
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour : - Risques		
- Charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
- Auprès des établissements de crédit	171 707	216 108
Emprunts et dettes : - Financières diverses	900	900
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
- Fournisseurs et comptes rattachés	79 582	69 878
Dettes : - Fiscales et sociales	112 825	82 654
- Sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	6 826	9 157
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
EMPRUNTS ET DETTES	371 840	378 697
Écarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	516 141	475 767

Compte de résultat

Annexe

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 – articles 7,21,24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2022 dont le total est de 516 141 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de 47 231 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2021 au 30/06/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le PCG 2014 approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2014
- La loi n° 83 353 du 30 avril 1983
- Le décret 83 1020 du 29 novembre 1983
- Les règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Faits caractéristiques

Néant

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue indiquée dans le tableau d'amortissement.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du "coût moyen unitaire pondéré" (CMUP)

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks est comptabilisée lorsque la valeur brute est supérieure à la valeur réelle à la date de clôture.

Créances et dettes :

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision est constituée sur les créances dès lors que leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises :

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Provisions :

La société applique le règlement CRC 2000-06 sur les passifs.

Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Engagements de retraite :

La convention collective prévoit des indemnités de fin de carrière.

L'engagement de la dette actuarielle, non comptabilisé en fin d'exercice, est de

Droit Individuel à la Formation :

A la date de clôture, les droits acquis au titre du droit individuel à la formation s'élèvent à heures.

Suivi de l'utilisation du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité des Entreprises (CICE) :

Ce Crédit d'Impôt a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique, et de reconstitution de leurs fonds de roulement. Nous avons en ce qui nous concerne, voulu faire porter l'effort sur les investissements et/ou sur l'amélioration du fonds de roulement, éléments qui permettront à l'entreprise de supporter mieux les difficultés économiques si elles se poursuivent ou de faire face à une éventuelle phase de croissance en cas de retournement de la conjoncture économique générale.

Changements de méthodes :

Il n'y a pas eu de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

Il n'y a pas eu de changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.

Etat des immobilisations

Immobilisations	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations de l'exercice	Acquisitions créances virements
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions :			
- Sur sol propre			
- Sur sol d'autrui	14 460		
- Générales, agencements et aménagements constructions	36 450		
Installations :			
- Techniques, matériel et outillage	10 220		
- Générales, agencements et aménagements divers	6 685		
Matériel :			
- De transport	24 992		
- De bureau et informatique, mobilier	2 234		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	95 040		
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
- Participations			
Autres :			
- Titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	7 362		26 737
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	7 362		26 737
TOTAL GÉNÉRAL	102 402		26 737

Immobilisations	Diminutions		Valeur brute des immo. en fin d'exercice	Réval. légale ou éval. par mise en équival.
	Virements	Cessions		Val. d'origine des immo. en fin d'ex.
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
TOTAL				
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre			14 460	
- Sur sol d'autrui			36 450	
- Gales, agencts et aménagt. const.			10 220	
Installations :				
- Techniques, matériel et outillage			6 685	
- Gales, agencts et aménagt. divers			24 992	
Matériel :				
- De transport			2 234	
- De bureau et informatique, mob.				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			95 040	
Participations évaluées par mise en équivalence				
- Participations				
Autres :				
- Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		27 983	6 115	
TOTAL		27 983	6 115	
TOTAL GÉNÉRAL		27 983	101 155	

Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Réglementées - Reconstitution des gisements Provisions pour : - Investissements - Hausse des prix Amortissements dérogatoires Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Risques et charges - Litiges - Garanties données aux clients - Pertes sur marché à terme - Amendes et pénalités - Pertes de change Provisions pour : - Pensions et obligations - Impôts - Renouvellement des immobilisations - Gros entretien et grandes révisions - Charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				

Nature des dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Dépréciations - Incorporelles - Corporelles Immobilisations : - Titres mis en équivalence - Titres de participation - Financières Sur stocks et en cours Sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation				
DÉPRÉCIATIONS				
TOTAL GÉNÉRAL				
- D'exploitation Dont dotations et reprises : - Financières - Exceptionnelles				
<i>Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation</i>				

Etat des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	6 115		6 115
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	325 459	325 459	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	181	181	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	2 478	2 478	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	4	4	
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	486	486	
Charges constatées d'avance	2 403	2 403	
TOTAL	337 128	331 013	6 115
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques			

Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de - A 1 an max. à l'origine crédit (1) : - A plus d'1 an à l'origine	171 707	171 707		
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	79 582	79 582		
Personnel et comptes rattachés	934	934		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	64 017	64 017		
Impôts sur les bénéfices	13 522	13 522		
Taxe sur la valeur ajoutée	31 093	31 093		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	3 258	3 258		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	900	900		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	6 826	6 826		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	371 840	371 840		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

Charges à payer
(Article R123-189 du Code de Commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/06/2022	30/06/2021
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 384	
Dettes fiscales et sociales	3 636	3 636
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	8 019	3 636

Détail des charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/06/2022	30/06/2021
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 383.61	
408100 Fournisseurs Factures non parvenues	4 383.61	
Dettes fiscales et sociales	3 635.52	3 635.52
438000 Organismes sociaux Charges à payer et produits à recevoir	2 304.27	2 304.27
448600 Etat Charges à payer	1 331.25	1 331.25
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	8 019.13	3 635.52

Produits à recevoir
(Article R123-189 du Code de Commerce)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/06/2022	30/06/2021
Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières Créances clients et comptes rattachés Autres créances Valeurs mobilières de placement Disponibilités	162 887	
TOTAL	162 887	

Détail des produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/06/2022	30/06/2021
Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières Créances clients et comptes rattachés 418100 Clients Factures à établir Autres créances Valeurs mobilières de placement Disponibilités	162 887.00 162 887.00	
TOTAL	162 887.00	

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/06/2022	30/06/2021
Produits : - D'exploitation - Financiers - Exceptionnels		
TOTAL		

Charges constatées d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/06/2022	30/06/2021
Charges : - D'exploitation - Financières - Exceptionnelles	2 403	1 256
TOTAL	2 403	1 256

Engagements financiers

Engagements donnés	Montant en Euros
Effets escomptés non échus Aval et cautions Indemnités de départ en retraite Emprunts (intérêts restant à courir) Crédit-bail : - Mobilier - Immobilier Autres engagements	
TOTAL	

Commentaire

Engagements reçus	Montant en Euros
Abandon de créances	
TOTAL	

Commentaire

Etats de gestion

Soldes Intermédiaires de Gestion

Soldes intermédiaires de gestion	Au 30/06/2022		Au 30/06/2021	
* Ventes de marchandises	674 037	100.00	679 025	100.00
- Coût direct d'achat	325 021	48.22	318 274	46.87
+/- Variation du stock de marchandises				
Marge commerciale I	349 016	51.78	360 750	53.13
- Vendue	178 563	20.94	151 561	18.25
+ Production : - Stockée - Immobilisée				
Production de l'exercice	178 563	20.94	151 561	18.25
- Matières premières et approvisionnements consommés	-15 996	-8.96	2 016	1.33
- Sous-traitance directe	20 585	11.53	79 502	52.46
Marge brute sur production II	173 974	97.43	70 044	46.21
Marge brute globale (I + II)	522 990	61.34	430 794	51.87
- Services extérieurs et autres charges externes	116 725	13.69	112 667	13.56
Valeur ajoutée produite	406 265	47.65	318 128	38.30
+ Subventions d'exploitation				
- Impôts, taxes et versements assimilés	14 310	1.68	17 400	2.09
- Salaires et traitements	240 772	28.24	230 240	27.72
- Charges sociales	86 402	10.13	86 729	10.44
Excédent brut d'exploitation	64 781	7.60	-16 242	-1.96
+ Reprises sur amortissements et provisions				
- Dotations aux amortissements sur immobilisations - Sur immobilisations	6 493	0.76	6 972	0.84
- Dotations aux provisions : - Sur actif circulant - Pour risques et charges				
+ Autres produits de gestion courante	10		12	
- Autres charges de gestion courante	21		123	0.01
+ Transferts de charges d'exploitation	1 450	0.17	10 757	1.30
Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)	59 727	7.01	-12 568	-1.51
+ Bénéfice attribué (quote-part sur opérations en commun)				
- Perte supportée (quote-part sur opérations en commun)				
+ Produits financiers de participation				
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances			152	0.02
+ Autres intérêts et produits assimilés	802	0.09	60	0.01
+ Reprises sur provisions financières				
+ Différences positives de change				
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
- Dotations financières aux amortissements et provisions				
- Intérêts et charges assimilées	1 591	0.19	947	0.11
- Différences négatives de change				
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
Résultat courant avant impôts	58 938	6.91	-13 302	-1.60
+ Produits exceptionnels - De gestion	1 765	0.21		
sur opérations : - En capital			3 750	0.45
+ Reprises sur provisions et transferts de charges exceptionnels				
- Charges exceptionnelles - De gestion	-50	-0.01	128	0.02
sur opérations : - En capital			3 250	0.39
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Résultat exceptionnel	1 815	0.21	373	0.04
- Participation des salariés aux résultats				
- Impôts sur les bénéfices	13 522	1.59		
Résultat net comptable	47 231	5.54	-12 930	-1.56

Capacité d'autofinancement

	Du 01/07/2021	Du 01/07/2020	Variation
	Au 30/06/2022	Au 30/06/2021	%
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	64 781	-16 242	-498.86
+ Transferts de charges d'exploitation	1 450	10 757	-86.52
+ Autres produits d'exploitation	10	12	-18.98
- Autres charges d'exploitation	21	123	-82.88
+ Quote-part de résultat sur opérations faites en commun			
+ Produits financiers	802	212	278.00
- Reprises sur dépréciations et provisions financières			
- Charges financières	1 591	947	68.08
+ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions financières			
+ Produits exceptionnels	1 765	3 750	-52.93
- Produits des cessions d'éléments actif		3 750	-100.00
- Subventions d'investissement rapportées au résultat			
- Reprises sur dépréciations et provisions exceptionnelles			
- Charges exceptionnelles	-50	3 378	-101.48
+ Valeur comptable des immobilisations cédées		3 250	-100.00
+ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions exceptionnelles			
- Participation des salariés			
- Impôts sur les bénéfices	13 522		
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	53 724	-6 458	-931.93

RÉSULTAT NET COMPTABLE	47 231	-12 930	-465.28
+ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	6 493	6 972	-6.88
- Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			
- Résultat sur cession des éléments actif		500	-100.00
- Subventions d'investissement rapportées au résultat			
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	53 724	-6 458	-931.93

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Si PME innovantes : ☐

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime) : ☐

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	SARL ATELIER CENTRAL DES STORES
Adresse du principal établissement	RUE DE CANGE 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE
Adresse du siège social, si différent	
Ancienne adresse en cas de changement	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère	

B - ACTIVITÉ	Si vous avez changé d'activité ☐	Activités exercées :
--------------	---	----------------------

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - Résultat fiscal					
Bénéfice imposable au taux normal	31 713	Bénéfice imposable à 15 %	38 120	Déficit	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %					

2 - Plus-values					
PV à long terme imposables au taux de 15%					
PV à long terme imposables au taux de 19%		Autres PV imposables au taux de 19%		PV à long terme imposables au taux de 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 - Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2								
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		☐	Jeune entreprise innovante		☐	Autre dispositif		☐
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art.44 octies A	☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	☐	
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bassin urbain à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		☐	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%				

4 - Option pour le crédit d'impôt outre-mer	dans le secteur productif, art. 244 quater W	☐
---	--	--------------------------

D - IMPUTATIONS

1 - Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère ayant donné lieu à un certificat de crédit d'impôt.	
2 - Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité. Total figurant au cadre VII du formulaire n°2066.	

E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS	Recettes net. soumises à la contrib. 2,5%
--	---

F - ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt dformulaire pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C-I-1) :	☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire le formulaire n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt du formulaire n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) :	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	

G - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

Votre comptabilité est-elle informatisée ?		oui	Si oui, nom du logiciel utilisé :		Plateforme Comptable		
CGA	☐	Viseur conventionné	☐	N° d'agrément du CGA		ECF	☐
Nom et adresse :							
- du Comptable :		Indép.	SAS EXTEND PARIS 13 rue Washington 75008 PARIS				
- du Conseil :							
- du CGA ou du viseur conventionné :							
- du prestataire :							

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N°2065
Exercice clos le 30/06/2022

Néant ☒

H - RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS		
1 - Montant global brut des distributions :	- Payées par la société elle-même - Payées par un établissement chargé du service des titres	
2 - Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou à des avantages dont la société ne désigne pas le(s) bénéficiaire(s) :		
3 - Montant des prêts, avances, acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		
4 - Montant des autres distributions :		
5 - Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %		
6 - Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 %		
7 - Montant des revenus répartis	TOTAL (1 + 2 + 3 + 4)	

I - RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS							
Nom, prénoms, domicile et qualité (associé, associé gérant) : - SARL - tous les associés - SCA - associés gérants - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants ①	SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit ②	Année au cours de laquelle le versement a été effectué ③	Montant des sommes versées :				
			A titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits ④	A titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		A titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes ⑤ et ⑥	
				Indemnités forfaitaires ⑤	Remboursements ⑥	Indemnités forfaitaires ⑦	Remboursements ⑧

J - DIVERS
Nom et adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)
Adresses des autres établissements

K - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
Rémunérations :	- Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés) - Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

L - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

① BILAN SIMPLIFIÉ

Exercice clos le 30/06/2022

Néant ☐

ACTIF	Brut ①		Amort. Provisions ②		Net 30/06/2022 ③	Net 30/06/2021 ④
Immobilisations incorporelles : - Fonds commercial	010		012			
- Autres	014		016			
Immobilisations corporelles	028	95 040	030	86 454	8 586	15 078
Immobilisations financières (1)	040	6 115	042		6 115	7 362
(5) TOTAL I	044	101 155	048	86 454	14 701	22 440
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052			
Stocks marchandises	060	18 375	062		18 375	2 379
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
Créances clients et comptes rattachés (2)	068	325 459	070		325 459	200 830
Autres créances (3)	072	3 150	074		3 150	1 475
Valeurs mobilières de placement	080	72 100	082		72 100	160 840
Disponibilités	084	79 952	086		79 952	86 547
Charges constatées d'avance	092	2 403	094		2 403	1 256
TOTAL II	096	501 440	098		501 440	453 327
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	110	602 595	112	86 454	516 141	475 767

PASSIF	30/06/2022		30/06/2021	
Capital social ou individuel	120	100 000		100 000
Écarts de réévaluation	124			
Réserve légale	126	10 000		10 000
Réserves réglementées	130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres)	131		132	
Report à nouveau	134	-12 930		
Résultat de l'exercice	136	47 231		-12 930
Provisions réglementées	140			
TOTAL I	142	144 301		97 070
Provisions pour risques et charges	154			
TOTAL II	154			
Emprunts et dettes assimilées (4)	156	171 707		216 108
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164			
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	166	79 582		69 878
Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	169	900	172	120 551
Produits constatés d'avance	174			92 711
TOTAL III	176	371 840		378 697
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	180	516 141		475 767

Renvois :

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immo. acquises	182	
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immo. cédées	184	

Exercice clos le 30/06/2022

II - DÉDUCTIONS DIVERSES	
Libellé	30/06/2022
	Montant

Néant ☐

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code General des impôts)				Désignation de l'entreprise :				ATELIER CENTRAL DES STORES							
I - IMMOBILISATIONS															
Actif immobilisé		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale					
										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
Immobilisations incorporelles		400		402		404		406							
- Fonds commercial		410		412		414		416							
- Autres		420		422		424		426							
I - Terrains		430		432		434		436							
m - Constructions		430	50 910	432		434		436	50 910						
m - Installations techniques matériel et outillage industriels		440	10 220	442		444		446	10 220						
o - Installations générales agencements divers		450	6 685	452		454		456	6 685						
o - Matériel de transport		460	24 992	462		464		466	24 992						
r - Autres immobilisations corporelles		470	2 234	472		474		476	2 234						
P		480	7 362	482	26 737	484	27 983	486	6 115						
Immobilisations financières		480	7 362	482	26 737	484	27 983	486	6 115						
TOTAL		490	102 402	492	26 737	494	27 983	496	101 155						
II - AMORTISSEMENTS															
Immobilisations amortissables				Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Fonds commercial				495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles				500		502		504		506					
I - Terrains				510		512		514		516					
m - Constructions				520	50 910	522		524		526	50 910				
m - Installations techniques matériel et outillage industriels				530	6 351	532	727	534	17	536	7 061				
o - Installations générales, agencements, aménagements divers				540	4 867	542	2 048	544		546	6 915				
c - Matériel de transport				550	16 169	552	3 298	554		556	19 467				
o - Autres immobilisations corporelles				560	1 665	562	437	564		566	2 103				
r															
p															
TOTAL				570	79 962	572	6 510	574	17	576	86 454				
III - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)															
Nature des immobilisations		Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values									
						Court terme	Long terme								
							19%	15% ou 12,8%	0%						
		1	2	3	4	5	6	7	8						
TOTAL		578		580		582		584		586		588		589	
Plus-values taxables à 19% (1)				579		581		583		585		587		589	
TOTAL		590		592		594		596		598		600		601	

④ RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Exercice clos le 30/06/2022

Néant ☐

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du CGI)	Désignation de l'entreprise : ATELIER CENTRAL DES STORES
--	--

I - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A - NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentation : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées :	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation :	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B - MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

C - VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

	Dotations		Reprises		
Fonds commercial	681		683		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Autres immobilisations incorporelles	700		705		
Terrains	710		715		
Constructions	720		725		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		
Inst. générale, agencements, amén. div.	740		745		
Matériel de transport	750		755		
Autres immobilisations corporelles	760		765		
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableur n°2033-B
					780

II - DÉFICITS REPORTABLES

- Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982	818	- Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982Bi	
- Nombre d'opérations sur l'exercice	982Ter		- Déficits imputés	983	818
- Déficits reportables	984		- Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter				870	

III - DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives				381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant				380	
- dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	126 971
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	49 581
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

⑤ DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Exercice clos le 30/06/2022

Néant ☐

DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :	376	6
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	852 601
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	1 450
TOTAL I	106	854 051
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	10
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	15 996
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL II	144	16 006
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	325 021
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	95 133
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	42 177
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	21
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL III	152	462 353
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée TOTAL GÉNÉRAL (I + II - III)	137	407 704
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	407 704
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE		
Mono-établissement au sens de la CVAE	020	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	854 051
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	du	au
Date de cessation	186	

⑥ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)
Exercice clos le 30/06/2022

Néant ☒

N° SIREN	492793435
Dénomination de l'entreprise	ATELIER CENTRAL DES STORES
Adresse :	- N°, Type et nom de voie RUE DE CANGE
	- Code postal 94500
	- Ville CHAMPIGNY SUR MARNE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		Nb de parts ou d'actions
Adresse :	N° et voie				Pays
	Code postal		Commune		

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (1)		Nom patronymique / Prénom					
Nom marital				% de détention		Nb de parts ou d'actions	
Naissance :	Date		N° Département	Pays			
	Commune						
Adresse :	N° et voie	Pays					
	Code postal						Commune

Exercice clos le 30/06/2022

Néant ☐ x

N° SIREN	492793435	
Dénomination de l'entreprise	ATELIER CENTRAL DES STORES	
Adresse :	- N°, Type et nom de voie	RUE DE CANGE
	- Code postal	94500
	- Ville	CHAMPIGNY SUR MARNE

Nombre total de filiales détenues par l'entreprise :	
--	--

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)					% de détention
Adresse :	N° et voie				Pays
	Code postal		Commune		

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE

Exercice clos le 30/06/2022

Néant ☐
(page 1/2)

Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐

Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)

Forme juridique / Dénomination	
Complément de dénomination	
Adresse	

PME au sens communautaire ☒

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt	Montant
Réduction d'impôt au titre du mécénat	600

--	--

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montants des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPOT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt	Montant

--	--

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT "Autres crédits d'impôts")

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N	Montant

--	--

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	Montant

--	--

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts
Exercice clos le 30/06/2022

IV – MÉCÉNAT – Liste des bénéficiaires finaux					
Bénéficiaire			Intermédiaire		
Forme juridique / Dénomination			Forme juridique / Dénomination		
Complément de dénomination			Complément de dénomination		
N° SIREN ou RNA			N° SIREN ou RNA		
N°, type et nom de voie			N°, type et nom de voie		
Complément de distribution			Complément de distribution		
Lieu-dit, hameau			Lieu-dit, hameau		
Code postal / Ville / Pays			Code postal / Ville / Pays		
Montant des dons		Date de versement		Valeur de la contrepartie	

DONNÉES D'IDENTIFICATION

Exercice clos le 30/06/2022

A - IDENTIFICATION DU DÉCLARANT			
Forme juridique / Dénomination		SARL ATELIER CENTRAL DES STORES	
Complément de dénomination			
N° SIREN		492793435	
N° de Téléphone		0155962810	
Adresse	- N°, Type et nom de voie	RUE DE CANGE	
	- Complément de distribution		
	- Lieu-dit, hameau		
	- Code postal / Ville	94500 CHAMPIGNY SUR MARNE	
Référence d'obligation fiscale		IS1	Code activité NAF 4332B

B - IDENTIFICATION DU CONSEIL	
Forme juridique / Dénomination	
Complément de dénomination	

C - RÉGIME FISCAL	
Catégorie fiscale	BI Catégorie fiscale BIC
Régime fiscal	RS régime réel simplifié
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS Impôt sur les sociétés
Cession/cessation d'activité ou Décès de l'exploitant	

D - PÉRIODES	
Date de début de l'exercice ou période N	01/07/2021
Date de clôture de l'exercice ou période N	30/06/2022
Durée de l'exercice ou période N	12
Date d'arrêté provisoire des comptes	
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	30/06/2021
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	12

E - MONNAIE	
Code monnaie	EUR

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice clos le 30/06/2022

Produits à recevoir	Montant

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice clos le 30/06/2022

Charges à payer	Montant

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice clos le 30/06/2022

Charges constatées d'avance, libellé	Période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel
NATIXIS FORFAIT ANNUEL PEI 2EME TR			96		
MONITEUR BATIPRX VOL 3 1ER SEM 23			65		
MONITEUR BATIPRIX WEB 2E SEM 22			36		
MONITEUR BATIPRIX WEB 1 7 23 A 04 01			37		
MONITEUR BATIPRIX VOL 3 2E SEM 23			65		
MONITEUR BATIPRIX VOL 3 2E SEM 22			65		
MONITEUR BATIPRIX 1ER SEM 23			37		
Microsoft ABNT PACK FAMILLE 07 22 A 01			55		
MAAF 4ème trim 2022 MULTIRISQUE BTP			429		
MAAF 3ème trim 2022 MULTIRISQUE BTP			429		
LA POSTE ACHATS TIMBRES			172		
GRENKE LOY 3E TRIM 22 MACHINE A C/			77		
FRANCE EDITIONS parution guide officiel Pa			125		
FRANCE EDITIONS parution guide officiel Pa			63		
FRANCE EDITIONS parution guide officiel Pa			94		
FRANCE EDITIONS parution guide officiel Pa			94		
FRANCE EDITIONS parution guide officiel Pa			94		
FRANCE EDITIONS parution guide officiel Pa			94		
FRANCE EDITIONS parution guide officiel Pa			94		
FRANCE EDITIONS parution guide officiel Pa			94		
CCA AU 30.06.22			38		

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice clos le 30/06/2022

Produits constatés d'avance, libellé	Période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT

(art. 219 I b du CGI, art. 46 quater - 0ZZ bis A de l'annexe III)

Exercice clos le 30/06/2022

Identification de la société	
Désignation de la société	ATELIER CENTRAL DES STORES
Numéro SIREN du principal établissement	492793435
Code NAF	4332B
Adresse du siège social si différente :	- N°, Type et nom de voie
	- Complément de distribution
	- Lieu-dit, hameau
	- Code postal / Ville / Pays

I - Résultats de l'exercice	
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a. Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	70 651
b. Dont plus-value nette à court terme	
c. Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	818
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d. Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e. Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation (art.39 terdecies -1 du CGI)	
f. Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II - Bénéfices soumis au taux réduit	
g. Montant maximum exigible au taux réduit : 38 120 € x durée de l'exercice en mois / 12	38 120
h. Dont plus-value nette à court terme imposable	
i. Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	38 120
j. Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation (art. 39 terdecies -1 du CGI)	
k. Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation (art. 39 terdecies -1 du CGI)	
TOTAL (h. + i. + j. + k.)	38 120

l. III - Bénéfices soumis au taux normal	(a. - c. - h. - i.)	31 713
---	----------------------------	---------------

m. IV - Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19 %	(d. - j. - k.)	
--	-----------------------	--

ATELIER CENTRAL DES STORES
Société par actions simplifiée à associé unique
Au capital de 100 000,00 euros
Siège social : 9/11, rue de Cangé,
94500 CHAMPIGNY SUR MARNE
492 793 435 RCS CRETEIL

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 30 novembre,
A 14 h 00,

Monsieur Arnaud POMMOT,
Associé unique de la société ATELIER CENTRAL DES STORES,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Arnaud POMMOT, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2022 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022,
- Approbation des charges non déductibles fiscalement,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Rémunération du Président,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, il y a lieu d'approuver le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 50,00 euros.

L'impôt sur les sociétés s'élève à un montant de 13 522,00 euros.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2022 s'élevant à 47 230,99 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 47 230,99 euros

Il est rappelé l'existence d'un report à nouveau antérieur 12 929,95 euros

Affectation du résultat :

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 34 301,04 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 144 301,04 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique prend acte de la convention conclue pendant l'exercice écoulé par la Société, savoir :

- Convention de compte courant d'associé conclue avec la Société dont le montant au 30 juin 2022 est de 900,00 euros.

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, cette convention sera portée au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIEME DÉCISION

L'associé unique rappelle qu'il ne perçoit aucune rémunération en qualité de Président mais qu'il a droit au remboursement, sur justification, de ses frais de représentation et de déplacement.

CINQUIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Fait à CHAMPIGNY SUR MARNE,
Le 30 novembre 2022,

Monsieur Arnaud POMMOT,
Président associé unique,
Signature précédée de la mention
« Certifié conforme »

ATELIER CENTRAL DES STORES
Société par actions simplifiée à associé unique
Au capital de 100 000,00 euros
Siège social : 9/11, rue de Cangé,
94500 CHAMPIGNY SUR MARNE
492 793 435 RCS CRETEIL

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022

Monsieur Arnaud POMMOT, associé unique et Président de la Société ATELIER CENTRAL DES STORES, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 30 juin 2022, l'activité de la Société a été la suivante :

- Travaux de menuiserie métallique et serrurerie.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants :

- Progression du chiffre d'affaires malgré une conjoncture économique difficile et une pandémie.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 852 600,67 euros contre 830 586,12 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 2,65%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 1 459,89 euros contre 10 769,01 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -86,44%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 309 025,36 euros contre 320 290,10 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -3,52%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 137 310,12 euros contre 192 168,41 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -28,55%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 14 310,19 euros contre 17 400,40 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -17,76%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 240 772,44 euros contre 230 240,20 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 4,57%.

Le montant des charges sociales s'élève à 86 401,90 euros contre 86 728,57 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -0,38%.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 6,00 personnes contre 3,00 personnes à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de 100,00%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 6 492,88 euros contre 6 972,24 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -6,88%.

Le montant des autres charges s'élève à 21,11 euros contre 123,28 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -82,88%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 794 334,00 euros contre 853 923,20 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -6,98%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 59 726,56 euros contre -12 568,07 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 575,22%.

Compte tenu d'un résultat financier de -788,85 euros (-734,38 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 58 937,71 euros contre -13 302,45 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 543,06%.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à 1 815,28 euros contre 372,50 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 387,32%.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 13 522,00 euros contre 0,00 euro pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2022 se solde ainsi par un bénéfice de 47 230,99 euros contre une perte de -12 929,95 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 465,28%.

Au 30 juin 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 516 140,79 euros contre 475 767,33 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 8,49%.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 47 230,99 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	47 230,99 euros
-------------------------------	------------------------

Il est rappelé l'existence d'un report à nouveau antérieur	12 929,95 euros
---	------------------------

Proposition d'affectation du résultat:

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élèverait ainsi à 34 301,04 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 144 301,04 euros.

Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, il y a lieu d'approuver le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 50,00 euros.

L'impôt sur les sociétés s'élève à un montant de 13 522,00 euros.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, il convient de rappeler la convention conclue au cours de l'exercice écoulé qui doit être mentionnée sur le registre des décisions de l'associé unique :

- Convention de compte courant d'associé conclue avec la Société dont le montant au 30 juin 2022 est de 900,00 euros.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Il convient d'indiquer qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

Rémunération du Président

Il convient de statuer sur la rémunération du Président.

Fait à CHAMPIGNY SUR MARNE,
Le 30 novembre 2022,

Monsieur Arnaud POMMOT,
Président associé unique,
Signature précédée de la mention
« Certifié conforme »